

# Analyse des résultats de la consultation des <u>assemblées</u> <u>et autres organismes</u> sur les questions importantes et le <u>programme de travail pour la révision des SDAGE</u> - Résultats bassin de Corse 2019 -



Octobre 2019





# **SOMMAIRE**

*	Contexte	Page 3
*	Méthodologie	Page 4
RESULTATS DETAILLES		Page 6
*	Enjeu n°1 : Eau et changement climatique	Page 7
*	Enjeu n°2 : Gestion quantitative	Page 13
*	Enjeu n°3 : Pollution de l'eau	Page 19
*	Enjeu n°4 : Zones humides	Page 24
*	Enjeu n°5 : Milieux aquatiques et inondation	Page 28
*	Enjeu n°6 : Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau	Page 34
<b>*</b>	CONCLUSIONS	Page 40



2

# **Contexte et objectifs**

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a pour mission de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques. Sous la tutelle du Ministère en charge du développement durable, elle a été créée en 1964 et compte 4 délégations régionales implantées à Besançon, Lyon (+ siège), Marseille et Montpellier. Elle est certifiée selon les référentiels ISO 9001 et ISO 14001, pour l'ensemble de ses activités.

Le Comité de Bassin a conduit du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019 une consultation du public et des assemblées sur les enjeux de la gestion de l'eau et les milieux aquatiques. Cette consultation porte sur le bassin de Corse. Elle respecte un dispositif réglementaire applicable au niveau national, et s'insère dans le cadre de la procédure de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). La consultation sur les Inondations pour l'actualisation des PGRI ne fait pas partie du périmètre de cette étude.

L'agence de l'eau a commandé une prestation d'analyse et de synthèse des avis recueillis en vue de préparer des propositions de prise en compte au comité de bassin.



Cette consultation visait à recueillir l'opinion des habitants du bassin ainsi que celle des assemblées (Chambres de l'Agriculture, CCI, EPCI...) sur 6 grands enjeux :

- Enjeu 1 : Eau et changement climatique
- Enjeu 2 : Gestion quantitative
- Enjeu 3 : Pollution de l'eau
- Enjeu 4 : Zones humides
- Enjeu 5 : Milieux aquatiques et inondation
- Enjeu 6 : Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau



Le présent rapport restitue les résultats de la consultation auprès des **Assemblées du bassin de Corse**.

#### **METHODOLOGIE**



Les avis ont été recueillis par l'agence de l'eau RMC, la DREAL et la Collectivité de Corse : sur internet ou par courrier (auto-administration)



Période

Du 02 novembre 2018 au 02 mai 2019



**Echantillon** 

# 7 réponses des assemblées et autres organismes pour le bassin de Corse

- Chambre d'agriculture Corse-du-Sud
- La Chambre des Territoires de Corse
- Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien
- Collectivité de Corse
- Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse (CESEC de Corse)
- Syndicat des Jeunes Agriculteurs de Corse
- France Hydro Electricité





# Point de vigilance



Le nombre de retours des assemblées sur la consultation est faible.

Aussi, les pages suivantes présentent un résumé des différents éléments qui ont été évoqués pour chacun des 6 enjeux du bassin de Corse.

Les résultats sont donc à accueillir avec la précaution qui s'impose. Le contenu des retours retranscrit ici peut constituer une base de travail pour étayer les réflexions sur les différents enjeux.

Enfin, certaines thématiques évoquées sont transversales, c'est pourquoi des redondances peuvent être observées d'un enjeu à l'autre.





# RESULTATS DETAILLES



# **ENJEU** n°1

# Eau et changement climatique





# E1: Eau et changement climatique

#### Le contexte présenté dans la consultation :

La zone méditerranéenne, qui englobe la Corse, est le secteur où les projections d'évolution liées au changement climatique sont les plus marquées, qu'il s'agisse de l'élévation des températures, de l'évapotranspiration ou de la diminution de l'humidité des sols.

Les tensions, notamment estivales, qui en découlent et que l'on peut déjà observer aujourd'hui autour de la ressource en eau vont donc augmenter dans le futur.

Les répondants étaient invités à visualiser un texte explicatif dont le sommaire est le suivant : Un changement climatique déjà ressenti. Des effets à tous les niveaux. Un plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin de Corse.

#### Les questions posées :



- ► Comment mutualiser les données (de précipitations, évapotranspiration, débits, qualité des milieux, alimentation en eau potable ou pour l'irrigation, assainissement, indice de rendement des réseaux, type d'irrigation,...) pour disposer d'une évaluation actualisée et partagée des effets du changement climatique ? Quelques exemples : création d'un dispositif commun (Collectivité de Corse et offices, Etat, établissements publics et collectivités) de gestion et de partage des données sur la ressource et les besoins, création d'un réseau d'acteurs, expertises de l'impact et de son évolution, définition d'objectifs et de cibles mesurables, évaluation de l'efficience des mesures...
- ► Comment développer la mise en œuvre des projets d'adaptation au changement climatique ? Quelques exemples : réduction des causes de vulnérabilité, lutte contre le gaspillage de l'eau...
- ► Comment inciter à modifier nos comportements dans nos usages de l'eau ? Quelques exemples : production d'outils de sensibilisation, mise en place d'un cadre (obligations/règles) pour l'utilisation de l'eau...
- ► Avez-vous d'autres suggestions ou observations ?

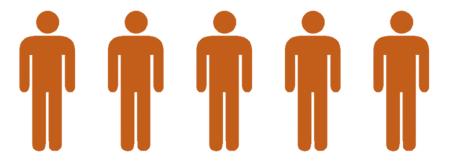


# E1: Eau et changement climatique

Participation à l'enjeu n°1

Formulent une ou plusieurs remarques = 5

Pas de remarque = 2







Base : 7 répondants

# E1: Eau et changement climatique (1/3)

#### Selon les répondants, il est important :

- De **poursuivre les études et d'affiner la connaissance du milieu** afin de pouvoir anticiper et prévoir des adaptations mais également de **définir des nouvelles normes et références** sur lesquelles engager des réflexions et actions.
  - « Il faut poursuivre les études de modélisations, afin de fiabiliser les modèles à décliner à des échelles plus locales et venir en aide aux territoires pour pouvoir apprécier de manière différenciée les scénarios sur le terrain. » (Collectivité de Corse)
  - « Fédérer les connaissances et données de tous les acteurs pour un état des lieux exhaustif et partagé » (CESEC de Corse)
  - « Il faut étudier dès à présent l'évolution des écosystèmes face au changement climatique pour que l'état écologique des masses d'eau les prenne en compte. » (France Hydro Electricité)
- De **rechercher des solutions de stockage de l'eau**, en hiver notamment ou lors de crues. Dans cette optique, il conviendra d'envisager des **solutions de transfert de la ressource** d'un territoire à l'autre en cas de besoin.
  - « Les catastrophes sont annoncées, sauf si notre Collectivité se mobilise pour faire construire des ouvrages, notamment pouvant écrêter les crues aux points les plus sensibles ou pour augmenter les capacités de stockage afin de pallier au moins deux années consécutives de sècheresse. Il faudra aussi réaliser des interconnexions et des transferts d'eau entre les territoires pour assurer une alimentation en eau satisfaisante de l'ensemble de l'île et des usagers. » (Collectivité de Corse)
  - « En développant et en finançant les projets de stockage d'eau dit de "création de ressources" (au-delà du niveau de substitution) afin d'anticiper d'éventuels épisodes de sécheresse prolongés, sur tout le territoire (ex : retenues collinaires). » (Syndicat des Jeunes Agriculteurs de Corse)
- De s'intéresser à l'usage et aux coûts de mise en œuvre de la réutilisation des eaux traitées.
  - « Etude de la compatibilité des eaux de REUT avec une activité agricole bio et conventionnelle. » (Chambre d'Agriculture)
  - « Comparer économiquement le coût de la mise en œuvre de la REUTilisation de l'eau traitée (REUT) en comparaison d'une amélioration et/ou extension du réseau d'eau existant. » (Chambre d'Agriculture)
  - « Il est nécessaire de poursuivre l'innovation pour optimiser les techniques et d'en préciser les conditions d'utilisation économiques, environnementales et sanitaires (Eaux pluviales en milieu urbain et usages domestiques, réutilisation des eaux usées traitées notamment sur le littoral avec une éventuelle adaptation de la réglementation, évaluation de l'opportunité de « désaliniser » l'eau de mer, actualisation du potentiel hydroélectrique). » (Collectivité de Corse)
- De **privilégier** la culture des **espèces adaptées**.
- **D'inciter à la gestion d'une irrigation différenciée** en fonction des besoins des plantes cultivées.
  - « Pour chaque titulaire d'une borne d'irrigation, en octroyant une formation pratique "optimiser son irrigation / meilleure gestion de la ressource et minimiser le gaspillage". » (Syndicat des Jeunes Agriculteurs de Corse)

# E1: Eau et changement climatique (2/3)

#### Cette adaptation au changement climatique nécessite un engagement financier, il s'agit :

- D'adapter les investissements pour répondre aux enjeux.
  « Encourager l'investissement raisonné et adapté aux enjeux pour une économie locale durable, soutenable viable et humaine. » (CESEC de Corse)
- De financer les mesures de **soutien à l'hydraulique agricole.**« Financement de mesures de soutien à l'hydraulique agricole en zones déficitaires dans un premier temps puis vers les autres zones. » (Chambre d'Agriculture)

#### De mettre en place des **mesures compensatoires justes** pour les parcelles agricoles.

« Evaluation des pertes subies pour l'exploitant dans le cadre de mesures compensatoires sur des parcelles agricoles afin de proposer une rémunération au plus près des pertes subies du fait des contraintes imposées. » (Chambre d'Agriculture)

# Il est émis le souhait que l'Etat puisse s'impliquer dans la réalisation des objectifs fixés au-delà des interventions de l'Agence de l'eau :

« L'Etat doit pouvoir s'impliquer dans la réalisation des objectifs fixés par la Collectivité de Corse au-delà des interventions de l'Agence de l'eau, pour permettre le financement des projets de substitution nécessaires à l'adaptation au changement climatique, de la même manière que le programme exceptionnel d'investissement a permis de réaliser une part substantielle des investissements nécessaires à la mise aux normes des systèmes d'assainissement, notamment dans les agglomérations littorales. » (Collectivité de Corse)



# E1: Eau et changement climatique (3/3)

Enfin, les répondants évoquent également la nécessité de :

- Lutter contre le gaspillage de la ressource en résorbant les fuites et en rénovant les réseaux.
- Accentuer les contrôles des usages agricoles abusifs.
  - « En luttant contre le détournement d'usage de l'eau agricole en contrôlant davantage (l'eau agricole doit être utilisée uniquement pour l'agriculture et de manière responsable) » (Syndicat des Jeunes Agriculteurs de Corse)
- Préserver le foncier agricole autant que possible.
  - « Lutter contre le gaspillage du foncier agricole. L'acquisition foncière dans le cadre de mesures de compensation ne doit être utilisée qu'en dernier recours. » (Chambre d'Agriculture)

Enfin, il conviendra également d'établir une concertation, une collaboration avec les organismes agricoles.



# ENJEU n°2

# **Gestion quantitative**





### **E2**: Gestion quantitative

#### Le contexte présenté dans la consultation :

Les répondants étaient invités à visualiser un texte explicatif dont le sommaire est le suivant : Un équilibre ressource/besoin fragile. Quelques avancées prévues d'ici à 2021 mais insuffisantes.

#### Les questions posées :



- ▶ Selon vous, comment utiliser les connaissances acquises pour préserver la ressource et répondre aux besoins des milieux et des usages ? Quelques exemples : accessibilité des données fiabilisées sur la ressource , vérification de la disponibilité de la ressource avant toute extension d'urbanisation...
- ➤ Comment sensibiliser les acteurs et usagers au risque de pénurie d'eau et à la nécessité de partager la ressource dans les secteurs les plus sensibles ? Quelques exemples : instauration d'une tarification de l'eau incitative et dissuasive modulable, sensibilisation à la lutte contre le gaspillage de l'eau, recherche de solutions techniques ou de modes de gestion/production plus économes...
- ► Comment assurer le recouvrement des coûts engendrés par les investissements nécessaires à la sécurisation de la ressource ? Quelques exemples : analyse du recouvrement des coûts dans les projets...
- ► Avez-vous d'autres suggestions ou observations ?

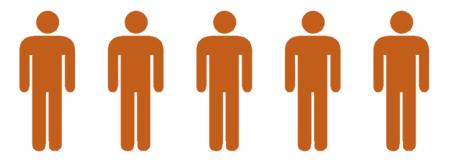


# **E2**: Gestion quantitative

Participation à l'enjeu n°2

Formulent une ou plusieurs remarques = 5

Pas de remarque = 2







Base : 7 répondants

15

# E2 : Gestion quantitative (1/3)

#### Les répondants évoquent tout d'abord l'importance d'agir auprès des acteurs de l'agriculture :

- Faciliter l'accès aux subventions pour les agriculteurs désireux de mieux gérer l'irrigation.
  - « Faciliter l'accès à la subvention pour les exploitants qui souhaitent investir dans des outils de pilotage de l'eau pour une meilleure gestion de l'irrigation. Nombreux sont ceux découragés par la lourdeur des démarches administratives, l'avancement des frais et le remboursement tardif. » (Chambre d'Agriculture)
  - « Inciter fortement et financièrement les exploitants agricoles à s'équiper d'outils de pilotage de l'eau pour une meilleure gestion de l'irrigation (Equipement de type "borne sensitive"). » (Syndicat des Jeunes Agriculteurs de Corse)
- Faire évoluer l'agriculture vers des cultures moins consommatrices en eau, privilégier la culture des espèces adaptées.
  - « Economiser l'eau en optimisant les consommations d'eau dans le secteur agricole, 1<sup>er</sup> consommateur d'eau : faire évoluer les cultures vers celles qui consomment moins d'eau. » (CESEC de Corse)
  - « Il faut encore en améliorer la performance avec un accompagnement financier des investissements dans les secteurs les plus vulnérables mais aussi développer des pratiques agricoles et des filières plus économes en eau et favorisant la rétention d'eau dans les sols. » (Collectivité de Corse)
- Repenser les techniques d'irrigation : en fonction des besoins des plantes cultivées et/ou en réutilisant les eaux usées traitées...
  - « Favoriser l'utilisation de dispositifs de gestion de l'irrigation et utiliser les techniques d'irrigation les plus appropriées selon la nature des sols (micro aspersion, sondes tensiométriques, compteurs...). » (CESEC de Corse)

Et d'agir autant que possible en concertation et en collaboration avec les organismes agricoles.



# E2 : Gestion quantitative (2/3)

#### En amont des projets, ils déclarent qu'il faudrait également :

- Améliorer les connaissances des sources d'eau.
  - « Améliorer la connaissance autour de l'existence des sources d'eau (plans terriers, cartes IGN...) pour des raisons patrimoniales mais également parce qu'elles constituent un réservoir important en cas de coupure d'eau, notamment dans les villages. » (CESEC de Corse) « Recherche, modélisations plus poussées et consolidation des connaissances doivent être développées dans un objectif indispensable d'anticipation. » (Collectivité de Corse)
- Revoir les méthodes d'évaluation de la qualité des masses d'eau, trop imprécises.
   « Insuffisance des informations disponibles ou prises en compte pour évaluer les pressions (morphologiques, de continuité, phytosanitaires, liées aux prélèvements...) dans l'évaluation des masses d'eau. » (France Hydro Electricité)
- Contrôler l'extension de l'urbanisation en s'assurant qu'elle soit en cohérence avec les ressources disponibles.
  - « Vérification de la disponibilité de la ressource en eau avant toute extension d'urbanisation du fait de l'augmentation de la sollicitation (ex : développement important de bornes de particuliers) sur le réseau actuel peu évolué qui conduit à des chutes de pressions sur le réseau causant des dommages aux outils agricoles de pilotage de l'eau. » (Chambre d'Agriculture)



# E2 : Gestion quantitative (3/3)

#### A l'avenir, les participants expriment qu'il conviendrait de :

- Rechercher des solutions de stockage de l'eau, en hiver notamment ou lors de crues.
  - « Engager des études prospectives sur le potentiel hivernal d'eau de stockage. » (Chambre d'Agriculture)
  - « Stocker l'eau : une retenue colinéaire par bassin versant, pour l'agriculture mais aussi réserve d'eau mobilisable en cas d'incendie. Des bâches souples pour éviter l'évaporation et les cyanobacteries. » (CESEC de Corse)
  - « Il s'agira de substituer les prélèvements à l'étiage pour rendre les usages moins sensibles aux aléas climatiques (cf. PBACC) grâce à deux leviers majeurs : augmenter les capacités de stockage, et diversifier les ressources notamment en accompagnant le déploiement de ressources non conventionnelles. Il faudra aussi de nouveaux stockages pour les territoires où les prélèvements sont déjà désaisonnalisés. » (Collectivité de Corse)
- Travailler sur le partage de l'eau et définir des priorités.
  - « Notre Collectivité s'engage vers une démarche de projets de territoire et de mise en place de plans de partage de l'eau, en priorité sur les territoires les plus vulnérables, avec la définition de scenario concerté avec l'ensemble des usagers concernés, afin de partager le diagnostic et le niveau d'effort à faire par chacun, pour faire des choix qui engagent sur le long terme, compte tenu des investissements lourds souvent nécessaires. » (Collectivité de Corse)
- Analyser l'efficacité et le coût des actions mises en place pour prévoir les actions futures.
  - « Une analyse des actions réalisées serait une réelle avancée pour évaluer le coût et l'efficacité des mesures mises en place et apporterait de la cohérence pour établir des actions futures. » (Hydro Electricité)
- Améliorer la performance du réseau actuel, lutter contre les fuites.
  - « Economiser l'eau en réduisant les pertes en reconstruisant les réseaux. » (CESEC de Corse)
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage de l'eau, la raréfaction de l'eau et dès le plus jeune âge.
  - « En privilégiant avant tout d'économiser l'eau en changeant les comportements de tous par une sensibilisation des citoyens. » (Collectivité de Corse)
  - « En sensibilisant les plus jeunes en milieu scolaire. » (Syndicat des Jeunes Agriculteurs de Corse)
- Mettre en place une tarification incitative notamment en période de pénurie d'eau. (Collectivité de Corse)
  - « Par un contrôle renforcé de l'usage de l'eau en période de pénurie accompagné d'une politique tarifaire incitative. » (Syndicat des Jeunes Agriculteurs de Corse)

# ENJEU n°3

# Pollution de l'eau





#### E3: Pollution de l'eau

#### Le contexte présenté dans la consultation :

Les répondants étaient invités à visualiser un texte explicatif dont le sommaire est le suivant : Une avancée pour les grands systèmes d'assainissement mais beaucoup de petits rejets avec un impact potentiel en augmentation Un fonctionnement des équipements à améliorer Un bon état chimique des masses d'eau mais des évolutions à suivre.

#### Les questions posées :



- ► Comment mieux connaître, puis réduire ou éviter l'impact des rejets des petites collectivités dans les milieux aquatiques dans un contexte où les débits des cours d'eau à l'étiage diminuent ?
- ► Comment améliorer la prise en compte des milieux sensibles dans la lutte contre la pollution ?
- ► Comment disposer d'un diagnostic, utile pour l'action, sur la contamination des milieux par les polluants émergents (substances médicamenteuses et perturbateurs endocriniens) ?
- ► Avez-vous d'autres suggestions ou observations ?



#### E3: Pollution de l'eau

#### Participation à l'enjeu n°3

Formulent une ou plusieurs remarques = 4

† † †

Pas de remarque = 3





Base : 7 répondants

# E3 : Pollution de l'eau (1/2)

Les répondants évoquent tout d'abord les sources de pollution et les indicateurs de suivi, de mesures :

- Avancer dans l'identification des polluants émergents.
  - « Les questions importantes du SDAGE renvoient aussi au besoin d'un diagnostic sur la contamination des milieux par les polluants émergents. » (Collectivité de Corse)
- Intégrer l'évolution de la performance des nouveaux outils dans la mesure des polluants, suivre les indicateurs et communiquer sur les résultats.
  - « Tenir compte de l'évolution des outils de mesures des polluants plus performants qui peuvent faire évoluer les valeurs obtenues entre chaque campagne de prélèvements d'eau. » (Chambre d'Agriculture)
- **Déterminer des flux admissibles** dans le cadre des pratiques agricoles pour prévenir le dépassement des seuils fixés par les règlements européens.
  - « Détermination de flux admissibles semblables à ceux imposés par les règlements Européens. Cela permettra également d'éviter à la France des contentieux européens. » (Chambre d'Agriculture)

#### Il conviendra également d'évaluer l'état des équipements, l'impact sur l'environnement et rénover.

- « Améliorer la connaissance des équipements défectueux et évaluer les impacts sur l'environnement pour orienter les acteurs vers des actions prioritaires. » (CESEC de Corse)
- « Les pistes d'actions identifiées concernent l'amélioration des systèmes d'assainissement (rattrapage structurel à poursuivre) et l'adaptation des conditions de rejet aux milieux récepteurs (flux admissibles). » (Collectivité de Corse)

#### La problématique des résidus de traitements des eaux est soulevée.

« Il faut aussi faire face au manque de solutions pour les résidus de traitement : matières de vidange et boues de stations d'épuration. La présence de fortes pentes limite les surfaces disponibles pour l'épandage et le stockage ; les filières de traitement et de valorisation sont insuffisantes dans le bassin, isolé du fait de son caractère insulaire. » (Collectivité de Corse)



# E3: Pollution de l'eau (2/2)

#### D'autres actions sont suggérées par les participants pour répondre à cet enjeu :

- Maintenir le foncier agricole en tenant compte de leur rôle bénéfique pour le milieu. « En luttant contre le gaspillage du foncier agricole et mieux considérer le rôle épurateur joué par les sols agricoles. » (Syndicat des Jeunes Agriculteurs de Corse)
- Protéger efficacement et préserver les zones de captages.
   « Entretenir les zones de captage : appliquer la réglementation en sécurisant les captages et prises d'eau autour d'un périmètre de protection immédiat mais également par la création ou la remise à niveau des stations d'épurations, entretien des cours d'eau et des forêts, canalisation de la divagation animale. » (CESEC de Corse)
- Sensibiliser, informer pour faire changer les comportements.

  « Construire un guide des bonnes pratiques pour faire évoluer les comportements » (CESEC de Corse)
- **Privilégier** l'utilisation des **eaux souterraines** (de meilleure qualité que les eaux superficielles). « *Privilégier les eaux souterraines, sensibiliser et communiquer.* » (CESEC de Corse)



# **ENJEU** n°4

# **Zones humides**





#### **E4**: Zones humides

#### Le contexte présenté dans la consultation :

Les répondants étaient invités à consulter un texte explicatif dont le sommaire est le suivant : Des milieux aux fonctions diverses. Des connaissances en cours d'acquisition durant la période 2016-2021 sur les petites zones humides soumises à pressions. Un principe de non dégradation insuffisamment mis en œuvre.

#### Les questions posées :



- Comment mieux préserver les zones humides et leur bon fonctionnement dans un contexte de développement ? Quelques exemples : renforcement de l'application du principe éviter/réduire/compenser dans les projets, pour les milieux aquatiques et les zones humides, évitement en premier lieu de l'impact des projets sur les zones humides, prise en compte des zones humides à enjeu dans les documents de planification...
- Avez-vous d'autres suggestions ou observations ?

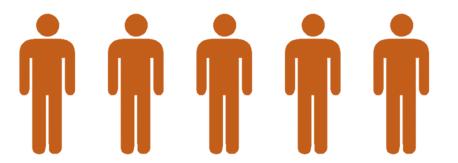


#### **E4: Zones humides**

#### Participation à l'enjeu n°4

Formulent une ou plusieurs remarques = 5

Pas de remarque = 2







Base: 7 répondants 26

#### **E4: Zones humides**

Afin de réduire la dégradation de ces zones humides et de préserver les espaces de biodiversité, il conviendra de :

- Poursuivre la recherche, améliorer les connaissances.
  - « Améliorer la connaissance de ces sites en dressant un inventaire. » (CESEC de Corse)
- Contrôler l'urbanisation de ces zones et s'assurer de leur prise en compte dans les PLU.
  - « Eviter l'urbanisation de ces zones afin d'éviter les mesures compensatoires s'appliquant dans la plupart des cas sur des terrains agricoles. » (Syndicat des Jeunes Agriculteurs de Corse)
  - « Application stricte de la loi déclinée dans le PADDUC et le PPRI comme zone N d'inconstructibilité. » (CESEC de Corse)
  - « Mieux les prendre en compte dans les documents d'urbanisme avec si nécessaire des évolutions réglementaires adaptées. » (Collectivité de Corse)
  - « Proposer des emplacements réservés dans les PLU, par rapport au zonage des zones humides potentielles élaboré dans le cadre d'un PGSZH » (CAPA)
- Evaluer l'impact de la mise en œuvre des mesures sur les zones humides.
  - « S'assurer que la mise en place de mesures pour la préservation/restauration n'intègre pas un risque nouveau. Exemple : La suppression de drains sur des ZH conduirait à une stagnation de l'eau favorable au développement de moustiques (problématique actuelle sur le territoire qui nécessite des traitements phytosanitaires). » (Chambre d'Agriculture)
- Mettre en place des mesures compensatoires à la perte financière engendrée par les restrictions imposées par les zones humides.
  - « Mise en place de mesures compensatoires à la perte financière engendrée par les restrictions imposées sur les zones humides. » (Chambre d'Agriculture)
- Informer, sensibiliser le grand public, les propriétaires de terrain et les élus.
  - « Sensibilisation des élus sur l'intérêt à restaurer et préserver les zones humides. » (CAPA)
- Travailler en concertation et en collaboration avec les organismes agricoles.



# **ENJEU** n°5

# Milieux aquatiques et inondation





# E5: Milieux aquatiques et inondation

#### Le contexte présenté dans la consultation :

Les répondants étaient invités à consulter un texte explicatif dont le sommaire est le suivant : Un défaut d'entretien entraînant un mauvais fonctionnement de certains secteurs. La nécessité de mieux préserver l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques. Vers une mise en œuvre de programmes de préservation des milieux aquatiques et humides visant à la fois le rétablissement d'un meilleur fonctionnement des milieux et la prévention des risques d'inondation dans le cadre de la GEMAPI.

#### Les questions posées :



- ► Comment préserver l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et le rôle de régulation hydraulique des zones humides ? Quelques exemples : Réalisation de projets intégrés à l'échelle de bassins versants visant la reconquête de l'espace de bon fonctionnement et la réduction de l'aléa d'inondation ...
- ➤ Comment concevoir des projets alliant restauration physique des cours d'eau et réduction de l'aléa inondation ? Quelques exemples : Action des EPCI inscrite dans une stratégie cohérente à l'échelle du bassin versant pour une gestion des milieux aquatiques favorisant la prévention des inondations
- ► Avez-vous d'autres suggestions ou observations ?

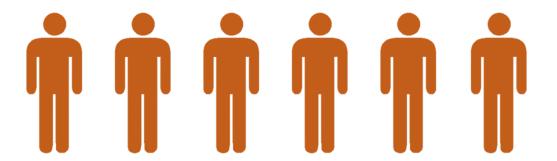


# **E5**: Milieux aquatiques et inondation

Participation à l'enjeu n°5

Formulent une ou plusieurs remarques = 6

Pas de remarque = 1







Base: 7 répondants 30

# E5: Milieux aquatiques et inondation (1/3)

#### Pour répondre à cet enjeu, ils suggèrent de :

- Informer, sensibiliser et former les riverains et le grand public.
  - « Informer/sensibiliser les riverains des cours d'eau des opérations de gestion sédimentaire et de traitement de la ripisylve, et plus généralement des droits et devoirs des riverains de cours d'eau. » (Chambre d'Agriculture)
  - « Sensibilisation des propriétaires riverains sur leurs obligations quant à l'entretien des berges des cours d'eau. Formation de ces mêmes riverains sur les bonnes pratiques en terme d'entretien (méthode, saisons, ce qu'il ne faut pas faire...), élaboration des fiches "pense-bête". » (CAPA)
  - « La priorité absolue doit consister à écouter la nature et à tenir compte des leçons qu'elle donne. Les élus doivent être accompagnés de façon très importante dans l'élaboration de leurs plans locaux d'urbanisme. Il est important de sensibiliser la population. » (Collectivité de Corse)
- Travailler en concertation et en collaboration avec les organismes agricoles.
- Assurer la solidarité amont-aval dans l'ensemble du bassin (de la tête de bassin à l'embouchure) et impliquer les territoires de plaine.
  - « Faire participer aux travaux d'aménagements des cours d'eaux en amont, les territoires de plaine pour réduire les aléas en aval en période de crues. » (CESEC de Corse)
- Evaluer l'impact de l'extension des champs d'expansion des crues, attribuer un statut spécifique pour les zones impactées et indemniser.
  - « Evaluation systématique des conséquences économiques de l'extension des champs d'expansion au regard du service rendu (analyses coûtsbénéfices : dépréciation des terres, pertes de prairies/récoltes, retour à la normale, entretien des ouvrages de rétention temporaire si présence...). Statut spécifique pour les zones agricoles impactées et définitions de modalités d'indemnisation par des protocoles locaux. » (Chambre d'Agriculture)
- Lutter contre le gaspillage du foncier agricole pour lutter contre l'imperméabilisation.
  - « Lutter contre le gaspillage du foncier agricole. » (Chambre d'Agriculture)
- S'appuyer sur des expertises scientifiques.
  - « De façon plus générale, les grandes orientations des SDAGE, tels que le choix des espèces prioritaires ou la priorité aux arasements, mériteraient d'être objectivées sur le plan scientifique. » (France Hydro Electricité)

# E5: Milieux aquatiques et inondation (2/3)

#### Pour répondre à cet enjeu, il faut agir pour :

- Réhabiliter les zones humides pour permettre de faire tampon en amont des inondations et désimperméabiliser les sols.
  - « Restaurer le fonctionnement naturel des milieux, c'est prévenir certains risques d'inondation, améliorer la qualité de l'eau, améliorer le cadre de vie... car favoriser l'infiltration en désimperméabilisant les sols permet de lutter contre l'érosion, de favoriser la recharge de nappes et d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie (déconnexion). » (Collectivité de Corse)
- Nettoyer les cours d'eau : avant les crues et supprimer les embâcles après les périodes de crues.
  - « Sur un principe de prévention (lié au risque élevé d'inondation), en autorisant les agriculteurs ou collectivités, sur les terrains agricoles, de mener des travaux de nettoyage des cours d'eau. » (Syndicat des Jeunes Agriculteurs de Corse)
  - « Supprimer systématiquement les embâcles après chaque période de crue dans le cas de terrains publics et à travers une Déclaration d'Intérêt Général pour les terrains privés dans les cas où le propriétaire n'effectue pas les travaux. » (Chambre d'Agriculture)
- Maitriser l'urbanisation dans ces zones et accompagner les élus.
  - « Application de la réglementation en interdisant toutes constructions en zone inondable, voire toute activité entravant les zones d'expansion de crues. » (CAPA)
  - « La priorité absolue doit consister à écouter la nature et à tenir compte des leçons qu'elle donne. Les élus doivent être accompagnés de façon très importante dans l'élaboration de leurs plans locaux d'urbanisme. » (Collectivité de Corse)
- Recréer de la nature en ville.
  - « Recréer de la nature en ville, c'est lutter contre les îlots de chaleur et améliorer le cadre de vie, mais aussi accroître la résilience des milieux eux-mêmes aux effets des changements climatiques (objet du SDAGE et du PBACC). » (Collectivité de Corse)
- Combattre l'importation d'espèces invasives. (CESEC de Corse)



# E5: Milieux aquatiques et inondation (3/3)

#### Pour répondre à cet enjeu, il faut agir pour :

Valoriser les actions des producteurs d'hydroélectricité.

« Les actions des producteurs ne sont que trop rarement reconnues et valorisées comme des actions positives en faveur de l'environnement. » (France Hydro Electricité)

Réaliser un bilan des ouvrages réhabilités.

« Il nous parait essentiel de réaliser un bilan des ouvrages déjà mis en conformité pour permettre une priorisation justifiée des actions futures. » (France Hydro Electricité)

Assouplir les contraintes pour le développement de l'hydroélectricité.

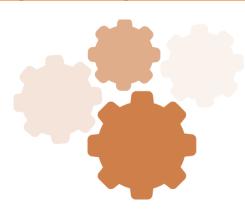
« Certains indicateurs utilisés dans les SDAGE sont clairement défavorables à l'hydroélectricité. Par exemple, le taux d'étagement (SDAGE Seine Normandie) se traduit par des objectifs par masse d'eau souvent sur des zones à potentiels hydroélectriques. Le développement pérenne de l'hydroélectricité est actuellement menacé par des procédures administratives complexes, onéreuses et souvent inadaptées au but recherché. » (France Hydro Electricité)

Travailler en concertation et en collaboration avec les organismes agricoles.



# **ENJEU** n°6

# Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau





# E6 : Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau

#### Le contexte présenté dans la consultation :

Les répondants étaient invités à consulter un texte explicatif dont le sommaire est le suivant : Une gouvernance en évolution. Un effort important à fournir en raison d'un contexte insulaire montagneux très rural. Des actions à mener dès maintenant qui seront à poursuivre sur le cycle 2022-2027.

#### Les questions posées :



- ► Comment accompagner les collectivités dans la mise en place de leurs nouvelles compétences pour favoriser une mise en œuvre efficace des actions préconisées par le SDAGE et assurer une cohérence de gestion à l'échelle du bassin ? Quelques exemples : Développement de l'assistance aux maîtres d'ouvrage pour faciliter l'émergence de projets cohérents pour le bassin et à l'échelle des bassins versants Prise en compte de la gestion de l'eau dans les schémas départementaux de coopération intercommunale Prise en compte dans les politiques d'une approche globale de la gestion de la ressource en eau, facilitant la mise en place de règles de partage ...
- ➤ Comment garantir une gestion durable des services publics d'eau potable et d'assainissement ainsi que de ceux en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ? Quelques exemples : Amélioration de la connaissance des équipements, de leur rendement et de leur fonctionnement pour mieux maîtriser les réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des effluents et le traitement des eaux Fixation d'un prix de l'eau suffisant pour pouvoir investir et assurer l'entretien et le renouvellement du patrimoine ...
- ► Avez-vous d'autres suggestions ou observations ?

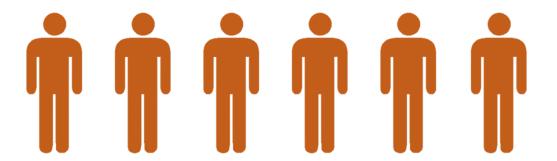


# E6 : Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau

Participation à l'enjeu n°6

Formulent une ou plusieurs remarques = 6

Pas de remarque = 1







Base : 7 répondants 36

# E6 : Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau (1/3)

#### Les avis sur cet enjeu sont assez variés. Les Assemblées proposent de :

- Mettre en place des accompagnements financiers et techniques.
  - « Prévoir des mécanismes de solidarité sous forme de péréquation entre le littoral et la montagne et accompagner dans les domaines de l'ingénierie, de la technique et avec des dispositifs financiers les EPCI pour mettre en œuvre leurs compétences GEMAPI et les accompagner sur les compétences AEP et assainissement par des diagnostics de territoire. » (CESEC de Corse)
  - « Il faut enfin rappeler que le principe de gestion de l'eau à l'échelle des grands bassins hydrographiques par des instances de bassin créées par la loi de décembre 1964 sur l'eau (comités de bassin, véritables « parlement » de l'eau et agences de l'eau) a fait ses preuves et que tout un chacun a à cœur de le voir perdurer avec des moyens humains et financiers pour les agences de l'eau à la hauteur des missions à remplir. » (Collectivité de Corse)
- Mettre en place un accompagnement organisationnel.
  - « L'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du 11ème programme et la structuration des projets à l'échelle intercommunale afin de mutualiser, optimiser la ressource et favoriser la création de nouvelles solidarités. L'aide que l'Etat et la Collectivité de Corse devront apporter aux communes et aux intercommunalités afin qu'elles puissent anticiper sur les mesures à prendre dans le cadre du plan d'adaptation au changement climatique. » (Chambre des territoires)
  - « La Collectivité de Corse doit jouer un rôle central, en articulant son action en lien avec les EPCI. Cela supposera donc à terme des transferts de compétences, en matière décisionnelle, pour assurer une meilleure maîtrise de la production, du transport de la ressource et le développement des unités de stockage. » (Collectivité de Corse)
- Sensibiliser, informer à travers un partage d'expériences des succès et difficultés (séminaires...).
  - « Organisation de séminaires annuels, voire biannuels sur des thématiques avec échanges d'expérience sur réussites et difficultés. » (Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien)
- Faire participer la population aux décisions.
  - « Construire les dispositifs au niveau infra régional en y incluant une participant de la population. Au sein de chaque bassin versant, gouvernance en y incluant la démocratie participative. » (CESEC de Corse)
- Améliorer l'efficacité des prises de compétences grâce à un rôle moteur de la collectivité de Corse.
  - « Dans ce contexte, que l'on peut appréhender dans un premier temps à titre expérimental, la Collectivité de Corse doit jouer un rôle central, en articulant son action en lien avec les EPCI. Cela supposera donc à terme des transferts de compétences, en matière décisionnelle, pour assurer une meilleure maîtrise de la production, du transport de la ressource et le développement des unités de stockage. » (Collectivité de Corse)
- ymetris Travailler en concertation et en collaboration avec les organismes agricoles.

# E6 : Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau (2/3)

#### Pour répondre à cet enjeu, il faut agir pour :

- Faire prévaloir l'eau comme un bien public non privatisable.
  - « La question de la classification de l'eau comme un bien public non privatisable et inaliénable soit de nouveau posée car il s'agit pour les territoires de l'intérieur d'un enjeu capital en matière de lutte contre la désertification. » (Chambre des Territoires)
- Engager une réflexion sur le « juste » prix de l'eau.
  - « Qu'une réflexion soit engagée sur le "juste" prix de l'eau conçu comme un outil d'aménagement du territoire et sur l'attention qu'il convient d'apporter à la fiscalité développée en corolaire du transfert de compétences en matière de gestion de l'eau afin de ne pas alourdir la pression fiscale et la fracture sociale. » (Chambre des Territoires)
- Renforcer l'application du principe fondateur « l'eau paie l'eau ».
  - « La concertation avec l'ensemble des territoires doit être maintenue et renforcée et le principe fondateur « l'eau paie l'eau » doit garder tout son sens. » (Collectivité de Corse)
- Développer la prise en compte de l'« eau » dans les documents d'urbanisme.
  - « Inclure la prise en compte de la problématique eau dans les documents d'urbanisme (évaluation des besoins et programmation des travaux d'équipement « eau »). » (CESEC de Corse)
- Moderniser les outils de gestion et centraliser les informations.
  - « Moderniser les outils de gestion en créant une instance et une plateforme numérique de centralisation de l'information et des données disponibles (agence de l'eau, comité de bassin, acteurs locaux, universitaires...) : lisibilité et visibilité sur le rôle et actions des différentes instances compétentes dans le domaine de l'eau (Fédération régionale de la pêche, partenaire privilégié), état des lieux actualisé de la ressource en eau sur le territoire Corse pour permettre une meilleure gestion et des points d'étapes au plus près du terrain. » (CESEC de Corse)



# E6 : Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau (3/3)

#### Pour répondre à cet enjeu, il faut agir pour :

- Etablir une **cohérence entre les différents SDAGE** et une cohérence des SDAGE avec les politiques publiques. « Dans un objectif de comparabilité et d'égalité territoriale, il serait intéressant qu'il y ait une plus grande cohérence de rédaction et d'exigences entre les différents SDAGE. Les SDAGE doivent s'accorder avec l'ensemble des politiques publiques. » (France Hydro Electricité)
- Maintenir des moyens financiers et humains pour garantir une gestion durable.

  « Les projets de ce type sont longs et coûteux. Pour que les actions mises en place soient efficaces sur le long terme, cela nécessite une vigilance permanente, donc des moyens financiers et humains. » (CAPA)
- Mettre en place la loi NOTRe à l'échelle des bassins versants.
   « La solidarité territoriale doit s'exercer en prenant en compte les bassins versants, échelle cohérente de gestion de l'eau et donc de conciliation des usages. » (Collectivité de Corse)



# **CONCLUSIONS**



## **Conclusions**

# Effectifs faibles

La consultation des Assemblées du bassin de Corse a permis à tous ceux qui le souhaitaient de s'exprimer sur les enjeux liés à la révision des SDAGE.

- Les réponses sont assez unanimes quant à la préoccupation générale par rapport à la nécessité de mieux gérer la ressource.
- Les Assemblées participantes répondent souvent de manière transversale aux questions soulevées par l'Agence de l'eau soulignant ainsi l'interdépendance des volets entre eux.
- Les préoccupations se tournent vers la résolution concrète des problèmes. Ainsi les thèmes du stockage de l'eau, de l'entretien des réseaux ou encore de l'utilisation de techniques agricoles moins consommatrices par exemple, sont souvent cités et détaillés.
- Elles insistent sur la nécessité d'agir autant que possible en concertation avec la profession agricole.
- Les répondants évoquent également les efforts à faire pour améliorer l'articulation villes/campagnes et amont/aval (dans les 2 sens d'ailleurs). Cette volonté de co-construction des solutions est également présente au niveau sectoriel.
- La maîtrise de l'urbanisation est évoquée à plusieurs reprises apparaissant ainsi comme un levier intéressant pour répondre à différents enjeux tel que celui de la lutte contre les inondations.
- Quelques voix s'élèvent pour demander un renforcement des contrôles et la sanction des abus.
- Enfin, les mesures (polluants, réseaux,...) et de manière plus large, l'évaluation des politiques conduites sont mises en avant comme des leviers favorables à une meilleure gestion future de l'eau.











Décrypter

29 B rue de l'Arquebuse – 21000 DIJON 03 80 67 43 54 www.symetris.fr

#### **Vos contacts**

**Bruno DAVID** Elise RITZ

Directeur Chargée d'études

 $\underline{bruno.david@symetris.fr} \quad \underline{elise.ritz@symetris.fr}$ 





# Analyse des résultats de la consultation du <u>public</u> sur les questions importantes et le programme de travail pour la révision des SDAGE



- Résultats bassin de Corse 2019 -

Octobre 2019





# **SOMMAIRE**

*	Contexte	Page 3
*	Méthodologie	Page 4
R	ESULTATS DETAILLES	Page 7
*	Enjeu n°1 : Eau et changement climatique	Page 8
*	Enjeu n°2 : Gestion quantitative	Page 14
*	Enjeu n°3 : Pollution de l'eau	Page 18
*	Enjeu n°4 : Zones humides	Page 22
*	Enjeu n°5 : Milieux aquatiques et inondation	Page 26
*	Enjeu n°6 : Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau	Page 30
*	CONCLUSIONS	Page 34



2

# **Contexte et objectifs**

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse a pour mission de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques. Sous la tutelle du Ministère en charge du développement durable, elle a été créée en 1964 et compte 4 délégations régionales implantées à Besançon, Lyon (+ siège), Marseille et Montpellier. Elle est certifiée selon les référentiels ISO 9001 et ISO 14001, pour l'ensemble de ses activités.

Le Comité de Bassin a conduit du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019 une consultation du public et des assemblées sur les enjeux de la gestion de l'eau et les milieux aquatiques. Cette consultation porte sur le bassin de Corse. Elle respecte un dispositif réglementaire applicable au niveau national, et s'insère dans le cadre de la procédure de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). La consultation sur les Inondations pour l'actualisation des PGRI ne fait pas partie du périmètre de cette étude.

L'agence de l'eau a commandé une prestation d'analyse et de synthèse des avis recueillis en vue de préparer des propositions de prise en compte au comité de bassin.



Cette consultation visait à recueillir l'opinion des habitants du bassin ainsi que celle des assemblées (Chambres de l'Agriculture, CCI, EPCI...) sur 6 grands enjeux :

- Enjeu 1 : Eau et changement climatique
- Enjeu 2 : Gestion quantitative
- Enjeu 3 : Pollution de l'eau
- Enjeu 4 : Zones humides
- Enjeu 5 : Milieux aquatiques et inondation
- Enjeu 6 : Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau



Le présent rapport restitue les résultats de la consultation auprès du **public du bassin de Corse**.

# **METHODOLOGIE**



Les avis ont été recueillis par le secrétariat technique du bassin de Corse : sur internet ou par courrier (auto-administration)



Période

Du 02 novembre 2018 au 02 mai 2019



**Echantillon** 

12 répondants pour le bassin de Corse

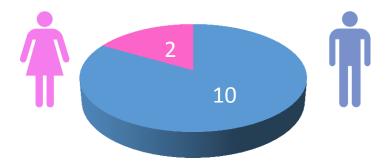




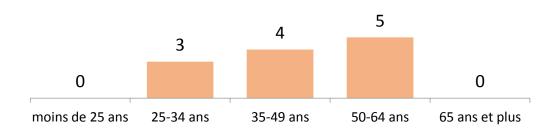
# Profil des répondants



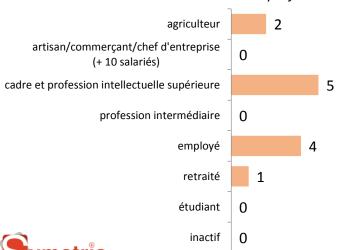
Q. Êtes-vous:



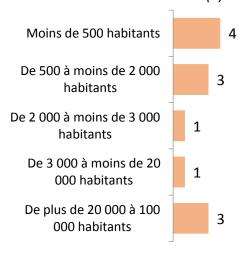
Q. Quel est votre âge?



#### Q. Quelle est votre situation professionnelle?



Q. Quelle est la taille de la commune où vous êtes domicilié(e) ?



Base: 12 répondants

# Point de vigilance



Le nombre de répondants sur la consultation du public est faible.

Aussi, les pages suivantes présentent un résumé des différents éléments qui ont été évoqués pour chacun des 6 enjeux du bassin de Corse.

Les résultats sont donc à accueillir avec la précaution qui s'impose. Le contenu des retours retranscrit ici peut constituer une base de travail pour étayer les réflexions sur les différents enjeux.

Enfin, certaines thématiques évoquées sont transversales, c'est pourquoi des redondances peuvent être observées d'un enjeu à l'autre.





# RESULTATS DETAILLES



# ENJEU n°1

# Eau et changement climatique





# E1: Eau et changement climatique

#### Le contexte présenté dans la consultation :

La zone méditerranéenne, qui englobe la Corse, est le secteur où les projections d'évolution liées au changement climatique sont les plus marquées, qu'il s'agisse de l'élévation des températures, de l'évapotranspiration ou de la diminution de l'humidité des sols.

Les tensions, notamment estivales, qui en découlent et que l'on peut déjà observer aujourd'hui autour de la ressource en eau vont donc augmenter dans le futur.

Les répondants étaient invités à visualiser un texte explicatif dont le sommaire est le suivant : Un changement climatique déjà ressenti. Des effets à tous les niveaux. Un plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin de Corse.

## Les questions posées :

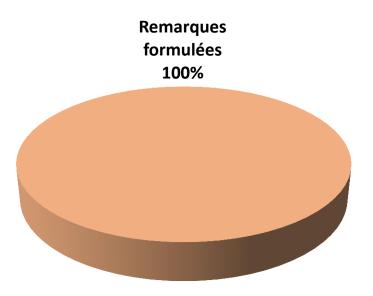


- ► Comment mutualiser les données (de précipitations, évapotranspiration, débits, qualité des milieux, alimentation en eau potable ou pour l'irrigation, assainissement, indice de rendement des réseaux, type d'irrigation,...) pour disposer d'une évaluation actualisée et partagée des effets du changement climatique ? Quelques exemples : création d'un dispositif commun (Collectivité de Corse et offices, Etat, établissements publics et collectivités) de gestion et de partage des données sur la ressource et les besoins, création d'un réseau d'acteurs, expertises de l'impact et de son évolution, définition d'objectifs et de cibles mesurables, évaluation de l'efficience des mesures...
- ► Comment développer la mise en œuvre des projets d'adaptation au changement climatique ? Quelques exemples : réduction des causes de vulnérabilité, lutte contre le gaspillage de l'eau...
- ► Comment inciter à modifier nos comportements dans nos usages de l'eau ? Quelques exemples : production d'outils de sensibilisation, mise en place d'un cadre (obligations/règles) pour l'utilisation de l'eau...
- ► Avez-vous d'autres suggestions ou observations ?



# E1: Eau et changement climatique

Participation à l'enjeu n°1





Base : 12 répondants 10

# E1: Eau et changement climatique (1/3)

#### Selon les répondants, pour répondre à cet enjeu, il faut :

- Mettre en place des **retenues des eaux**, capter les précipitations.
  - « Création de retenues d'eau brute ou potable sur les communes qui jettent l'eau toute l'année (certaines communes laissent l'eau couler dans les caniveaux au lieu de la retenir, hiver comme été). »
  - « Stocker l'eau de pluie, rivière... dans des micro bassins. »
- Lutter contre l'imperméabilisation des sols.
  - « Empêcher l'eau de finir à la mer (éviter la "bétonisation", plus jamais de sol nu, être hyper réactif en cas d'incendie...). »
- Inciter à **privilégier** des modes de **transports doux**.
  - « Les modes de déplacement doivent également être pris en compte pour minimiser nos impacts sur le changement climatique et donc sur la ressource en eau : les déplacements doux (vélo, marche) ou en commun (bus, train) devraient être privilégiés. »
- Moderniser les outils et créer une base de données commune.
  - « En créant une application smartphone IOS et Android unique pour l'ensemble des acteurs concernés. Et bien sûr que ces données aboutissent sur une unique base de traitement. »
  - « Une plateforme en ligne pourrait permettre de recenser les anomalies que tout le monde peut constater dans la vie quotidienne et ainsi permettre d'économiser nos ressources naturelles. »
- Donner l'accès aux données recueillies au grand public.
  - « Les données doivent être impérativement ouvertes en opendata afin que la société civile puisse s'en emparer et objectiver son appréciation des effets des changements climatiques. Ces données aujourd'hui sont trop éclatées, difficiles à identifier et privatisées alors qu'elles devraient être déversées dans un lac de données territoriales. »



# E1: Eau et changement climatique (2/3)

#### Selon les répondants, pour répondre à cet enjeu, il faut :

- Créer un organisme insulaire de suivi des débits des rivières Corse.
  - « Création d'un organisme insulaire de suivi des débits des rivières de Corse durant l'année sur plusieurs années. Je pense qu'il serait TRES pertinent de créer un office de l'eau Corse et non avec PACA. En effet les autres îles en possède un (Martinique, Réunion, Guadeloupe...) et c'est beaucoup plus simple à gérer. Ce dernier mutualise toutes les informations et les partage avec l'ensemble des acteurs. »
- Créer un EPTB regroupant les intercommunalités Corse sur la gestion de la ressource.
  - « Création d'un EPTB regroupant les intercommunalités Corse sur la gestion de la ressource : création de nouveaux captages et d'autorisation loi sur l'eau la création de retenues et enfin la gestion des risques naturels. »
- Mutualisation EPIC OEHC avec les intercommunalités au sein d'un EPTB.
  - « Mutualisation EPIC OEHC avec les intercommunalités au sein d'un EPTB (syndicat mixte ouvert) afin de clarifier et coordonner les acteurs dans ce domaine notamment dans les sous bassins via des schémas directeurs. »
- Pouvoir **bénéficier de financement** de l'Agence de l'eau.
  - « Possibilité d'utiliser les fonds de l'agence de l'eau, fond Barnier et la taxe GEMAPI 5-A défaut création d'un EPAGE. »
- Sensibiliser, informer le grand public : fête/journée mondiale de l'eau, dans la école, dans les mairies...
- Faire changer les pratiques et réduire les consommations, lutter contre le gaspillage.
- Impliquer les habitants : obligation de signer une charte de respect de l'eau et milieux aquatiques.



# E1: Eau et changement climatique (3/3)

### Selon les répondants, pour répondre à cet enjeu, il faut :

- Faire surveiller les réseaux de distribution par d'autres experts.
  - « Surveillance des réseaux de distribution par des experts différents de l'office hydraulique de la Corse et de Kyrnolia. »
- Que les petites communes puissent bénéficier d'un appui technique.
  - « Mutualisation de l'ingénierie venant en soutien des petites communautés de communes n'ayant pas d'appui technique au sein du sous bassin de Corse et anticiper les adaptations au changement climatique. »
- Stopper les branchements des particuliers sur le réseau d'eau brute de l'office hydraulique.
  - « Cesser d'accorder des branchements particuliers par l'office hydraulique de la Corse. Ces branchements coûtent très chers à la collectivité et entraînent des gaspillages d'eau importants. »
- **Structurer l'irrigation** en fonction des besoins des plantes.
- Mettre en place des **cultures adaptées** au changement climatique.
  - « Pour économiser la ressource, dans le cadre de l'agriculture, privilégier les plantes peu demandeuses en ressource en eau (comme le sorgho déjà planté par certains exploitants). »



# ENJEU n°2

# **Gestion quantitative**





## **E2**: Gestion quantitative

#### Le contexte présenté dans la consultation :

Les répondants étaient invités à visualiser un texte explicatif dont le sommaire est le suivant : Un équilibre ressource/besoin fragile. Quelques avancées prévues d'ici à 2021 mais insuffisantes.

#### Les questions posées :

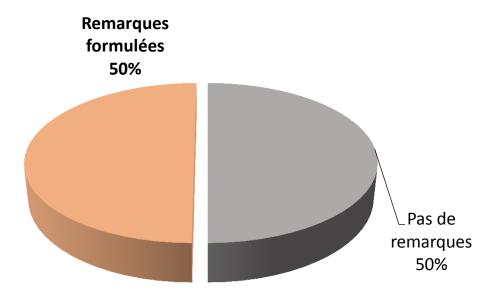


- ▶ Selon vous, comment utiliser les connaissances acquises pour préserver la ressource et répondre aux besoins des milieux et des usages ? Quelques exemples : accessibilité des données fiabilisées sur la ressource , vérification de la disponibilité de la ressource avant toute extension d'urbanisation...
- ➤ Comment sensibiliser les acteurs et usagers au risque de pénurie d'eau et à la nécessité de partager la ressource dans les secteurs les plus sensibles ? Quelques exemples : instauration d'une tarification de l'eau incitative et dissuasive modulable, sensibilisation à la lutte contre le gaspillage de l'eau, recherche de solutions techniques ou de modes de gestion/production plus économes...
- ► Comment assurer le recouvrement des coûts engendrés par les investissements nécessaires à la sécurisation de la ressource ? Quelques exemples : analyse du recouvrement des coûts dans les projets...
- ► Avez-vous d'autres suggestions ou observations ?



# **E2**: Gestion quantitative

Participation à l'enjeu n°2





Base : 12 répondants 16

# **E2**: Gestion quantitative

#### Quelques pistes sont suggérées pour favoriser la gestion quantitative de la ressource :

#### Développer le stockage de l'eau.

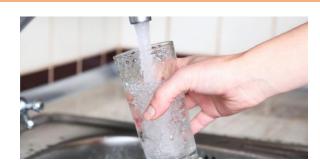
- « Les débits d'étiage se prolongeant et devenant plus faibles, la multiplication des zones de stockage (réservoirs, barrages...) pourrait être une solution supplémentaire. »
- « Il convient de renforcer le stockage de l'eau en corse (eau de pluie, eau des rivières et de la fonte des neiges), l'idée aussi de réserve d'eau individuelle doit être étudiée pour notamment l'arrosage des jardins ou l'alimentation des chasses d'eau. Aujourd'hui la capacité de stockage de la corse au vu des ressources disponibles doit être impérativement renforcée.»
- « Réfléchir à des moyens de récupérer l'eau en excédent hors été (bâches, réservoirs qui pourraient également servir de tampons anti crue). »

#### Lutter contre le gaspillage, les fuites.

- « Diminution du gaspillage volontaire ou involontaire (fuites des réseaux), pour pallier à une meilleure gestion quantitative de la ressource. » « Analyse de la déperdition des réseaux au niveau régional. »
- « Les pertes d'eau dans les réseaux doivent faire l'objet d'une opération spécifique de détection et de réparation (notamment sur les réseaux d'irrigation). »
- Sensibiliser, notamment en utilisant la tarification de l'eau.
  - « Instauration de tarification par palier ou tranche de consommation. »
- Mettre en place des dispositifs de suivis en temps réel et utiliser les données pour sensibiliser.
  - « Il convient de mettre à disposition un réseau de capteurs susceptibles de fournir en temps réel des données sur la disponibilité des ressources en eau. »
  - « La sensibilisation des usagers pourrait se réaliser grâce à une démarche qui consisterait à donner aux citoyens qui le souhaitent une vision quantifiée de ses consommations d'eau et la capacité de mesurer comment il pourrait réduire le gaspillage de celle-ci. Via une application et des compteurs de mesures dans son foyer. »
- Réfléchir à la mise en place de **contrats de rivière**.
- Gérer l'eau localement.
  - « Que la gestion de l'eau soit relocalisée et ne soit pas entre les mains d'entreprises mercantiles qui se moquent complètement des fuites d'eau par exemple... »

# ENJEU n°3

# Pollution de l'eau





## E3: Pollution de l'eau

#### Le contexte présenté dans la consultation :

Les répondants étaient invités à visualiser un texte explicatif dont le sommaire est le suivant : Une avancée pour les grands systèmes d'assainissement mais beaucoup de petits rejets avec un impact potentiel en augmentation Un fonctionnement des équipements à améliorer Un bon état chimique des masses d'eau mais des évolutions à suivre.

#### Les questions posées :

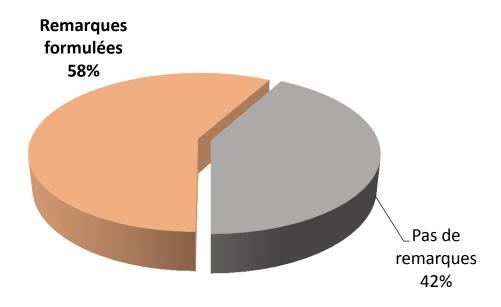


- ► Comment mieux connaître, puis réduire ou éviter l'impact des rejets des petites collectivités dans les milieux aquatiques dans un contexte où les débits des cours d'eau à l'étiage diminuent ?
- ► Comment améliorer la prise en compte des milieux sensibles dans la lutte contre la pollution ?
- ► Comment disposer d'un diagnostic, utile pour l'action, sur la contamination des milieux par les polluants émergents (substances médicamenteuses et perturbateurs endocriniens) ?
- ► Avez-vous d'autres suggestions ou observations ?



# E3: Pollution de l'eau

## Participation à l'enjeu n°3





Base: 12 répondants 20

## E3: Pollution de l'eau

### Pour améliorer la lutte contre la pollution, les répondants suggèrent de :

- Rechercher les sources de pollution notamment agricoles.
  - « Il faut voir avec certains agriculteurs qui polluent beaucoup. »
- Contrôler l'usage des substances interdites ou dangereuses.
  - « Qu'il y ait un véritable suivi pour que les substances interdites et polluantes ne soient réellement plus utilisées. »
- Faire de la pédagogie, sensibiliser, expliquer pour mieux comprendre.
  - « Expliquer à quoi correspond chaque élément dans la composition d'une eau et les seuils de dangerosité... »
  - « Accessibilité aux données et l'ouverture des données est une condition sine qua non à la prise de conscience des enjeux par l'ensemble de la société. L'usager doit être un acteur de la préservation de l'eau. Le fait qu'il puisse avoir une vision détaillée de sa consommation d'eau par type d'usage (chasse d'eau, eau de consommation, cuisine, entretien, bain & douche, irrigation, piscine) fait partie de sa conscientisation. »
- Réaliser un schéma directeur de l'eau à prendre en compte dans les documents d'urbanisme.
  - « Nécessité de réaliser un schéma directeur de l'eau et le cas échéant PPRI ou autres risques naturels (érosion de côte) avec l'évolution souhaitée dans les documents d'urbanisme afin de mettre en corrélation population projetée/surfaces agricoles projetées et ressources nécessaires. »

#### Par ailleurs, ils proposent également de **taxer** certains usages (piscines, forages sauvages...).

- « Taxer les usages inutiles (piscine, arrosage des pelouses dans résidences en été...). »
- « Les piscines, il convient de surtaxer les piscines individuelles qui sont une aberration dans le monde actuel. Les forages sauvages, principalement autour des habitations individuelles qui détruisent toutes les nappes de Corse. Tous les forages doivent faire l'objet d'un suivi administratif riquireux et les forages sauvages doivent être lourdement sanctionnés. »



# **ENJEU** n°4

# **Zones humides**





## **E4**: Zones humides

#### Le contexte présenté dans la consultation :

Les répondants étaient invités à consulter un texte explicatif dont le sommaire est le suivant : Des milieux aux fonctions diverses. Des connaissances en cours d'acquisition durant la période 2016-2021 sur les petites zones humides soumises à pressions. Un principe de non dégradation insuffisamment mis en œuvre.

#### Les questions posées :

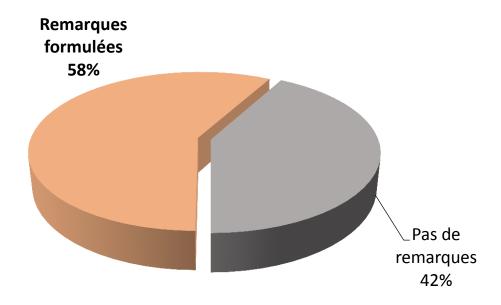


- ► Comment mieux préserver les zones humides et leur bon fonctionnement dans un contexte de développement ? Quelques exemples : renforcement de l'application du principe éviter/réduire/compenser dans les projets, pour les milieux aquatiques et les zones humides, évitement en premier lieu de l'impact des projets sur les zones humides, prise en compte des zones humides à enjeu dans les documents de planification...
- Avez-vous d'autres suggestions ou observations ?



# **E4**: Zones humides

## Participation à l'enjeu n°4





Base : 12 répondants 24

## **E4: Zones humides**

Afin de réduire la dégradation de ces zones humides et de préserver les espaces de biodiversité, ils évoquent de :

- Contrôler l'urbanisation sur les zones humides, les protéger par des règlementations.
  - « Il faut je pense les protéger avec des cahiers des charges (tourisme, agriculture...) il faut interdire l'urbanisation de ces zones qui sont essentielles. Le conservatoire du littoral est un bon organisme relais. »
  - « Ces zones doivent être protégées et sanctuarisées notamment dans le PADDUC. Aucun programme de construction ne doit être envisagé sur ce type de zones. Ces zones doivent sortir du giron de la gestion des maires et des com com pour relever d'un établissement public spécifique. »
- Prise en compte des zones humides à enjeu dans les documents de planification.
- Que les zones humides appartiennent au domaine public.
  - « Rendre les zones humides en propriété des communes ou de la région et les mettre en gestion par le Conservatoire d'espaces naturels. »
- Avoir une gestion publique dédiée.
  - « La préservation des zones humides doit faire appel à une structure de gestion publique dédiée. »
- Recenser les zones humides, suivre leur état et les pressions qui s'y exercent et agir en conséquence.
  - « Qu'un système de recensement des zones humides de petite taille soit mis en place avec la collaboration des personnes sensibles à ces milieux pour en assurer un suivi tout au long de l'année. »
  - « Chaque zone humide doit faire l'objet d'un audit permettant de mesurer son niveau d'agression (sur fréquentation, décharge sauvage, déversement de produits toxiques...) et sur cette base elle doit faire l'objet d'un programme de réhabilitation. »
- Réhabiliter les anciennes zones humides.
  - « Réhabilitation des anciennes zones humides dégradées dès que ça ne demande pas des travaux pharaoniques. »



# **ENJEU** n°5

# Milieux aquatiques et inondation





# E5: Milieux aquatiques et inondation

#### Le contexte présenté dans la consultation :

Les répondants étaient invités à consulter un texte explicatif dont le sommaire est le suivant : Un défaut d'entretien entraînant un mauvais fonctionnement de certains secteurs. La nécessité de mieux préserver l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques. Vers une mise en œuvre de programmes de préservation des milieux aquatiques et humides visant à la fois le rétablissement d'un meilleur fonctionnement des milieux et la prévention des risques d'inondation dans le cadre de la GEMAPI.

#### Les questions posées :

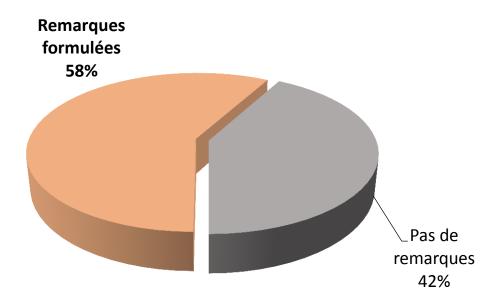


- ► Comment préserver l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et le rôle de régulation hydraulique des zones humides ? Quelques exemples : Réalisation de projets intégrés à l'échelle de bassins versants visant la reconquête de l'espace de bon fonctionnement et la réduction de l'aléa d'inondation ...
- ► Comment concevoir des projets alliant restauration physique des cours d'eau et réduction de l'aléa inondation ? Quelques exemples : Action des EPCI inscrite dans une stratégie cohérente à l'échelle du bassin versant pour une gestion des milieux aquatiques favorisant la prévention des inondations
- ► Avez-vous d'autres suggestions ou observations ?



# E5: Milieux aquatiques et inondation

## Participation à l'enjeu n°5





Base: 12 répondants 28

# E5: Milieux aquatiques et inondation

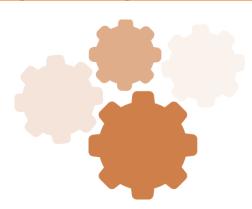
#### Pour répondre à cet enjeu, ils suggèrent de :

- Revégétaliser, réhabiliter les zones humides.
  - « Seule la végétation peut stopper et stocker l'eau. Avoir un sol vivant augmente la capacité de stockage de l'eau. »
- Limiter l'imperméabilisation des sols et contrôler l'urbanisation.
  - « Stop aux sols dégradés facteur de ruissellement et lessivage . »
  - « Il faut arrêter d'autoriser la construction dans les zones inondables et des niveaux d'urbanisation qui engendreraient la fragilisation d'espaces qui deviendraient de ce fait inondables. »
- Aménager, construire des ouvrages pour réduire les inondations.
- Interdire l'endigage des cours d'eau.
- Récupérer les eaux de pluie pour limiter les inondations.
  - « La non récupération des eaux en Corse est aussi source d'inondation. Une meilleure gestion de la récupération des eaux serait aussi profitable à la prévention des inondations. »
- Réaliser des études pour mieux comprendre le fonctionnement des rivières.
  - « Il faut faire des études hydrogéologiques pour voir au mieux le fonctionnement des rivières. »
- Travailler en concertation avec tous les acteurs concernés.
  - « Mutualisation des acteurs dans le domaine des risques (PPRI nettoyages des rivières , aménagements et bassins de rétention). »
- Sensibiliser, faire de la pédagogie auprès du grand public et des élus.
  - « Faire de petites vidéos explicatives de comment on entretient un cours d'eau à destination du grand public pour les propriétaires riverains et à destinations des communes. »



# **ENJEU** n°6

# Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau





# E6 : Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau

#### Le contexte présenté dans la consultation :

Les répondants étaient invités à consulter un texte explicatif dont le sommaire est le suivant : Une gouvernance en évolution. Un effort important à fournir en raison d'un contexte insulaire montagneux très rural. Des actions à mener dès maintenant qui seront à poursuivre sur le cycle 2022-2027.

#### Les questions posées :

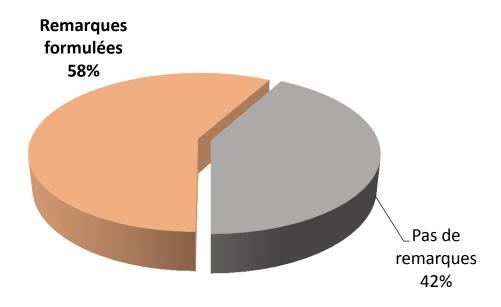


- ► Comment accompagner les collectivités dans la mise en place de leurs nouvelles compétences pour favoriser une mise en œuvre efficace des actions préconisées par le SDAGE et assurer une cohérence de gestion à l'échelle du bassin ? Quelques exemples : Développement de l'assistance aux maîtres d'ouvrage pour faciliter l'émergence de projets cohérents pour le bassin et à l'échelle des bassins versants Prise en compte de la gestion de l'eau dans les schémas départementaux de coopération intercommunale Prise en compte dans les politiques d'une approche globale de la gestion de la ressource en eau, facilitant la mise en place de règles de partage ...
- ➤ Comment garantir une gestion durable des services publics d'eau potable et d'assainissement ainsi que de ceux en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ? Quelques exemples : Amélioration de la connaissance des équipements, de leur rendement et de leur fonctionnement pour mieux maîtriser les réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des effluents et le traitement des eaux Fixation d'un prix de l'eau suffisant pour pouvoir investir et assurer l'entretien et le renouvellement du patrimoine ...
- ► Avez-vous d'autres suggestions ou observations ?



# E6 : Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau

## Participation à l'enjeu n°6





Base : 12 répondants 32

# E6 : Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau

#### Les répondent évoquent plusieurs pistes de réflexion :

#### Redonner la gestion de l'eau aux communes.

« Les régies d'eau capitalisées tuent le service de l'eau et fait flamber son prix. Quand l'eau était gérée par les communes (ses habitants) il y avait un meilleur service. »

#### Réviser le prix de l'eau.

« Des prix de l'eau qui ne correspondent pas à la réalité et trop souvent une surtaxe qui ne permet pas d'alimenter les investissements. »

#### • Mutualiser la gestion de l'eau, développer une politique plus harmonisée.

- « Politique de l'eau très disparate (ressources non régularisées, absence d'amortissement de certaines communes) selon les acteurs la mutualisation des acteurs permettrait de faire un plan de gestion patrimonial permettant de prévoir les renouvellements, prioriser les actions et éviter un fonctionnement en silo. »
- « Une taille souvent limitée des communautés ne permettant ni de mutualiser l'existant ni de recruter dans les domaines de l'eau et assainissement ni dans la gestion des risques. »

#### Accompagner financièrement les EPCI.

« Aider financièrement les EPCI pour faciliter les recrutements de personnes compétentes. »

#### Mieux accompagner les communes.

« Les accompagner au mieux, d'où un office de l'eau Corse »

#### Créer une agence de l'eau Corse.

« Une agence de l'eau CORSE dépendant de la Collectivité de Corse avec un vrai potentiel d'ingénierie de projets, d'expertise permettrait d'accompagner les projets de territoires de les rationaliser et d'optimiser les ressources. »

#### Créer un conseil de l'eau.

« Un conseil de l'eau réunissant des experts indépendants et des usagers pourrait contrôler ces différentes gestions et collecter des renseignements permettant de lutter contre les mauvaises pratiques, les abus et surtout le gaspillage. Seules des contraintes ymetris financières pourront éviter les gaspillages.»

# **CONCLUSIONS**



## **Conclusions**

# Effectifs faibles

La consultation du public du bassin de Corse a permis à tous ceux qui le souhaitaient de s'exprimer sur les enjeux liés à la révision des SDAGE. Bien que le volume des contributions soit réduit, quelques tendances se dégagent.

- Les réponses sont assez techniques pour un échantillon « grand public ».
- Comme les Assemblées, les participants répondent souvent de manière transversale aux questions soulevées par l'Agence de l'eau soulignant ainsi l'interdépendance des volets entre eux.
- Les préoccupations les plus souvent citées portent sur les usages : nouveaux branchements, piscines, agriculture, urbanisation non maitrisée,.... Les répondants souhaitent d'une part, lutter contre les gaspillages et d'autre part taxer certains usages.
- Les répondants sont en attente d'une information plus systématique et plus accessible et partagée (type open data).
- Les participants souhaitent enfin que la gestion de l'eau et des espaces reste publique.











29 B rue de l'Arquebuse – 21000 DIJON 03 80 67 43 54 www.symetris.fr

#### **Vos contacts**

**Bruno DAVID** Elise RITZ

Directeur Chargée d'études

 $\underline{bruno.david@symetris.fr} \quad \underline{elise.ritz@symetris.fr}$ 

